



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

ASTRAM – Arts, Sciences et Technologies pour la  
Recherche Audiovisuelle et Multimédia  
sous tutelle des établissements et  
organismes :

Université de Provence

Février 2011



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

## Rapport de l'AERES sur l'unité :

ASTRAM – Arts, Sciences et Technologies pour la  
Recherche Audiovisuelle et Multimédia  
sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Provence

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Février 2011



# Unité

Nom de l'unité : ASTRAM

Label demandé : création

N° si renouvellement :

Nom du directeur : M. Jacques SAPIEGA

## Membres du comité d'experts

Président :

M. François SOULAGES, Université Paris 8

Experts :

M. Jaques AUMONT, Université Paris 3

M. Jean-Marc CHOUVEL, Université de Reims

M. Pierre LITZLER, Université de Strasbourg

Madame Marie-Dominique POPELARD, Université Paris 3

(le représentant du CNU sollicité a décliné, en raison de la session en cours de cette instance)

## Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Daniel DURNEY

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Denis BERTIN, Vice-Président de l'Université de Provence, délégué à la recherche



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

S'agissant d'une demande d'équipe en création, le comité d'experts n'a pas procédé à une visite à proprement parler. Il a dégagé une demi-heure supplémentaire au cours du temps de sa visite du laboratoire LESA pour dialoguer avec les membres de l'équipe ASTRAM, ayant étudié au préalable le dossier remis à l'AERES par elle. Ce temps s'est placé le même jour : 8 février 2011, de 16h à 16h30. Le délégué scientifique de l'AERES s'était en outre entretenu pendant une autre demi-heure, le matin de la visite, entre 11h et 11h30 avec le Vice-Président délégué à la recherche, avant l'arrivée du comité d'experts, afin que celui-ci lui indique le contexte scientifique de l'université de Provence, côté départements scientifiques, avec lesquels ASTRAM travaille, et sur le site d'Aubagne. Ces informations ont été livrées au comité d'experts lors du huis clos. Pendant le dialogue, les six membres de l'équipe ASTRAM se sont montrés intéressés à trouver l'occasion de répondre aux interrogations du comité d'experts, et à pouvoir expliciter leur positionnement scientifique, leur place au sein de l'Université de Provence et leurs relations avec le LESA, dont quatre d'entre eux font actuellement partie.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'équipe demande une reconnaissance comme unité en création, mais travaille déjà en collaboration avec des laboratoires scientifiques (LSIS : UMR commune aux trois universités marseillaises, Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes, LMA : (UPR) Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique) et d'information/communication (IRSIC) de l'Université de Provence. Son projet est de former une équipe de recherche en Arts, Sciences et Technologies pour la Recherche Audiovisuelle et Multimédia au sein du Département SATIS (Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son) de l'Université de Provence. Elle entend travailler sur des thématiques appartenant au domaine de l'audiovisuel, du cinéma et des arts visuels, autour de trois axes : les procédures et métiers du cinéma et de l'audiovisuel, les représentations des sciences et les interactions musique/son/image.

- Equipe de Direction :

L'équipe, dirigée par Monsieur Jacques SAPIEGA, Maître de Conférences HDR en études cinématographiques (18e section), comprend en outre : un autre Maître de Conférences de la 18e section section du CNU, deux Maîtres de Conférences de la 71e section section du CNU, et deux Maîtres de Conférences qualifiés à la fois en 18e et en 71e section, ainsi qu' un ingénieur de recherches de l'Université de Paris-7.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)		6
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		0
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		1

## 2 • Appréciation sur le projet :

Le projet est présenté par un groupe de production comprenant 13 membres : 6 enseignants-chercheurs (tous MCF, dont un HDR), un ingénieur de recherche, 5 personnels techniques (assistants-techniciens ou assistant-ingénieur audiovisuel, agent de laboratoire ou agent administratif), ainsi qu'une PRCE. Tous ces personnels, à l'exception de l'ingénieur de recherche, appartiennent au département SATIS (Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son). Ce projet est clairement structuré autour de 3 axes distincts, mais ressortissant au même type de recherche par et dans la production. Il est en outre unifié par l'intention affichée de traiter des problèmes d'esthétique par des voies voulues scientifiques.

L'appartenance de tous les membres à la même composante confère une bonne partie de sa crédibilité au projet. Le groupe a noué des relations de travail avec plusieurs équipes de recherche de l'université de Provence, notamment des équipes du secteur scientifique ; il dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de liens avec des partenaires internationaux. Il affiche également des relations actives avec plusieurs partenaires institutionnels hors de l'université (INA, FRAC, CNDP, ARCADE), voire, plus occasionnellement, avec le monde industriel (Thales, PRIDES image), et une bonne insertion dans le milieu politique local et le milieu associatif. Cette situation, résultant de l'histoire propre du SATIS, est évidemment un facteur très positif. Par ailleurs, les 6 enseignants-chercheurs membres du groupe sont actuellement rattachés à des laboratoires existants, soit en arts (LESA), soit en communication (IRSIC), et souhaitent s'autonomiser par rapport à ceux-ci, où ils ne trouvent pas suffisamment matière à développer leur recherche.



Le contenu du projet est dans l'ensemble original - quoique inégalement selon les axes. L'axe le plus « porteur », dans l'état actuel, est sans doute l'axe 3, « Interactions musique-son-image », qui manifeste nettement le double souci de recherche concrète et socialement appropriable (constitution d'une base de données sonores « régionale ») et d'ancrage théorique cohérent (trouvé dans la phénoménologie et les travaux de Michel Chion). D'autres aspects du projet sont plus discutables (par exemple la proposition d'études génétiques d'œuvres de cinéma - démarche qui n'est pas sans précédents mais dont on connaît les difficultés. Il conviendra d'affiner les programmes particuliers, pour s'attacher aux propositions les plus concrètes et/ou à une mise en forme théorique plus précise, mais cela semble possible sans bouleverser le projet présenté.

Ce projet semble bénéficier du soutien de l'université de Provence, qui se déclare disposée à investir en vue d'un grand plateau d'équipements, dans le cadre du CPER. Il est clair que ce soutien devra aussi se manifester par la mise à disposition d'au minimum un poste de professeur. Ce projet ambitieux, aux dimensions multiples, a besoin à sa tête d'une personnalité de tout premier plan, ayant l'expérience de la recherche dans les domaines de l'image et du son, capable de gérer tous les aspects, scientifiques et organisationnels du programme, et d'attirer de nouveaux projets allant dans le même sens.

À cette condition qu'il paraît indispensable de satisfaire pour que l'unité soit viable, le projet présenté peut devenir réellement important pour l'avenir de l'université d'Aix-Marseille. Le groupe qui le présente devrait envisager d'abord le statut de jeune équipe, voire se resserrer sur une ou plusieurs propositions de projets innovants.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
<b>ASTRAM - Arts, Sciences et Technologies pour la Recherche Audiovisuelle et Multimédia</b>	<b>Non noté</b>	<b>Non noté</b>	<b>Non noté</b>	<b>A</b>	<b>A</b>

- C1    Qualité scientifique et production
- C2    Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement
- C3    Gouvernance et vie du laboratoire
- C4    Stratégie et projet scientifique



**Statistiques de notes globales par domaines scientifiques**  
(État au 06/05/2011)

**Sciences Humaines et Sociales**

<b>Note globale</b>	<b>SHS1</b>	<b>SHS2</b>	<b>SHS3</b>	<b>SHS4</b>	<b>SHS5</b>	<b>SHS6</b>	<b>Total</b>
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>82</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>29</b>	<b>276</b>
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

**Intitulés des domaines scientifiques**

**Sciences Humaines et Sociales**

**SHS1 Marchés et organisations**

**SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**

**SHS3 Espace, environnement et sociétés**

**SHS4 Esprit humain, langage, éducation**

**SHS5 Langues, textes, arts et cultures**

**SHS6 Mondes anciens et contemporains**



## Volet Général « ASTRAM »

Référence : [S2UR120001599 - ASTRAM - Arts, Sciences et Technologies pour la Recherche Audiovisuelle et Multimédia - 0131842G](#)

Page 5 : Le rapport mentionne « *Ce projet semble bénéficier du soutien...* ». L'établissement a clairement indiqué son soutien. C'est un projet d'unité stratégique pour l'université. Ce n'est pas au conditionnel. Nous demandons que soit modifiée cette phrase par « ***Ce projet est fortement soutenu par l'université. Ceci peut être illustré par l'inscription au titre du CPER 2007-2013, dans le cadre de plateforme mutualisée, d'un projet de plateau technique pour un montant de 150 k€ pour l'équipe ASTRAM dont des équipements ont déjà été acquis*** »

Page 5 : Un poste de Professeur en section 18<sup>ème</sup> est publié au titre de la campagne d'emploi 2010-2011

01 AVR. 2011

Pour le Président de l'Université de Provence  
Le Vice-Président du Conseil Scientifique

Denis BERTHIAUX

